



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1456^e SÉANCE : 1^{er} NOVEMBRE 1968

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1456)	1
Remerciements aux Présidents sortants et souhaits de bienvenue au représentant des Etats-Unis d'Amérique	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
a) Lettre, en date du 1 ^{er} novembre 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8878);	
b) Lettre, en date du 1 ^{er} novembre 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8879)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 1er novembre 1968, à 20 h 30.

Président : M. Otto R. BORCH (Danemark).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1456)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
 - a) Lettre, en date du 1er novembre 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8878);
 - b) Lettre, en date du 1er novembre 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8879).

Remerciements aux Présidents sortants et souhaits de bienvenue au représentant des Etats-Unis d'Amérique

1. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'anglais*) : Avant de passer à l'ordre du jour de cette séance, je voudrais, en ma qualité de président du Conseil, dire quelques paroles d'hommage à mon prédécesseur qui a assumé la charge de la présidence pendant le mois d'octobre. Comme il n'y a pas eu de réunion ce mois-là, je voudrais de plus dire ma reconnaissance à l'ambassadeur Ignatieff, qui a présidé avec tant de distinction nos séances au mois de septembre. Sa courtoisie, son habileté, son dévouement me fournissent un exemple dont je m'efforcerai de me montrer digne.

2. En ma qualité de président du Conseil de sécurité, je donne la parole au représentant de la Chine.

3. M. LIU (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, des aimables allusions que vous avez eues à mon égard en tant que votre prédécesseur au mois d'octobre. Je profite de cette occasion pour m'associer de tout coeur à l'hommage que vous avez rendu à mon propre prédécesseur, M. Ignatieff, ambassadeur du Canada.

4. M. IGNATIEFF (Canada) (*traduit de l'anglais*) : En vous offrant, Monsieur le Président, les meilleurs voeux de la délégation du Canada et en vous assurant de notre concours en votre qualité de président, je voudrais également reconnaître les services rendus par votre prédécesseur au cours des consultations et autres fonctions dont il s'est

acquitté le mois dernier. Le temps a effacé le souvenir de mes efforts d'il y a plus d'un mois, mais vous avez eu l'amabilité de dire qu'à certains égards j'ai pu vous donner un exemple de courtoisie et d'efficacité. La délégation canadienne se tourne toujours vers la délégation danoise pour trouver un exemple de ces deux qualités. Je suis sûr que vous serez aussi un excellent exemple pour le Conseil au mois de novembre. Je vous souhaite plein succès.

5. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'anglais*) : Je remercie l'ambassadeur Liu et l'ambassadeur Ignatieff de leurs observations. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au sein du Conseil au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Wiggins, qui siège pour la première fois au Conseil de sécurité en qualité de représentant des Etats-Unis. Je suis certain de parler au nom de tous mes collègues en lui souhaitant une cordiale bienvenue et en lui donnant l'assurance que nous espérons pouvoir travailler avec lui dans l'esprit d'amitié et de coopération que nous avons connu avec ses éminents prédécesseurs, l'ambassadeur Goldberg et l'ambassadeur Ball.

6. M. WIGGINS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens à vous remercier vivement, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de bienvenue. J'exprime l'espoir que l'optimisme avec lequel vous prévoyez nos relations sera justifié par les événements.

7. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'anglais*) : Comme je l'ai déjà fait savoir aux membres du Conseil, j'ai reçu ce matin du représentant de la République arabe unie une demande de réunion d'urgence du Conseil dans une lettre distribuée sous la cote S/8878. Par la suite, comme vous en avez été également avisés, j'ai reçu une demande de réunion d'urgence de la part du représentant d'Israël dans sa lettre distribuée sous la cote S/8879.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

- a) Lettre, en date du 1er novembre 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République arabe unie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8878);
- b) Lettre, en date du 1er novembre 1968, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8879)

8. Le *PRESIDENT* (*traduit de l'anglais*) : Conformément à la pratique habituellement suivie par le Conseil, et si je

n'entends pas d'objection, je me propose d'inviter les représentants de la République arabe unie et d'Israël à prendre place à la table du Conseil afin de participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. M. A. El Kony (République arabe unie) et M. Y. Tekoah (Israël) prennent place à la table du Conseil.

9. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

10. Le premier orateur inscrit est le représentant de la République arabe unie, à qui je donne la parole.

11. M. EL KONY (République arabe unie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais dire combien je vous suis reconnaissant, à vous et aux membres du Conseil, d'avoir bien voulu convoquer la réunion pour ce soir. Je voudrais également m'excuser des difficultés que j'ai pu causer aux membres du Conseil.

12. La République arabe unie a demandé cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité parce qu'une situation déjà grave au Moyen-Orient s'est encore aggravée du fait d'un acte délibéré d'agression des forces armées israéliennes contre le territoire de la République arabe unie.

13. Cet acte d'agression, le plus récent, est particulièrement inquiétant du fait qu'il est prémédité. Je veux pour preuve de la préméditation les déclarations de plusieurs ministres du Cabinet israélien, notamment de M. Moshe Dayan, qui n'a pas hésité à déclarer mardi dernier encore : "Les Egyptiens seront frappés dans leurs forces vives."

14. M. Yigal Allon a également eu quelque chose à dire sur la question. Il a déclaré à la Knesset, mercredi dernier : "Les commandos égyptiens ne devraient pas se leurrer et croire que la guerre pourrait être limitée à la zone du canal."

15. Mais ce n'est pas seulement la préméditation qui est de mauvais augure pour l'avenir; c'est également l'aveu éclatant du Gouvernement israélien, qui se vante du crime. Il peut être intéressant de relever que l'aveu de l'agression délibérée a, cette fois-ci, figuré dans une déclaration émanant du Cabinet du Premier Ministre, ce qui démontre une fois pour toutes la politique agressive officielle de l'ensemble du Gouvernement israélien.

16. Hier soir, à 22 heures, heure locale, un avion israélien a violé l'espace aérien de la République arabe unie et s'est infiltré profondément dans la région de Nag-Hamadi, où il a bombardé deux objectifs civils : un grand transformateur et le pont et le barrage bien connus de Nag-Hamadi, endommageant ce dernier et mettant le feu au transformateur. Un civil a été tué et deux autres blessés.

17. La situation est claire. Les faits sont éloquentes. Je n'ai pas besoin de les décrire plus longuement.

18. Comme je l'ai déjà dit, la situation au Moyen-Orient se trouve aggravée du fait de cette dernière agression israé-

lienne. Le fait que le bombardement ait visé des installations qui font partie de l'infrastructure économique de la République arabe unie révèle clairement que l'intention de ceux qui ont préparé et lancé cette agression était de porter un coup à l'économie de la République arabe unie en essayant de paralyser certains de ses éléments constituants.

19. En outre, le choix d'installations civiles comme objectifs pour cette agression indique clairement et sans aucun doute la portée et la nature de la politique d'Israël. Qui pis est, ces objectifs civils sont éloignés de centaines de miles de toutes positions militaires et de toute concentration de troupes. Cela démontre à coup sûr que, conformément à sa politique agressive et pour répondre à la soif d'expansion des dirigeants israéliens, Israël ne se fixe aucune limite et n'hésite pas à recourir aux pratiques les plus immorales, quelles que puissent en être les conséquences pour la vie humaine ou pour les biens matériels.

20. Les manifestations systématiques de cette politique d'expansion et de destruction sont et demeurent à la racine de la grave situation qui existe dans la région. Les autorités israéliennes devraient comprendre que de tels actes d'agression, qui visent à intimider la population de la République arabe unie, ne sauraient faire fléchir notre volonté de vivre dans la paix, la dignité et la liberté. Si cette récente entreprise israélienne a remporté quelque succès, c'est uniquement d'avoir révélé la véritable nature de la politique israélienne et dévoilé les tactiques illégales, immorales et inhumaines par lesquelles se poursuit cette politique.

21. Il peut sembler ironique que, tandis qu'Israël continue à se livrer à des actes d'agression contre les Etats arabes voisins et à lancer des attaques injustifiées contre des installations civiles, toute une campagne de publicité et de propagande se déroule, vantant les intentions pacifiques et les méthodes constructives d'Israël pour parvenir à un règlement dans le Moyen-Orient. Rien d'étonnant à cela, car c'est l'attitude véritable d'Israël : des paroles de paix et des actes de guerre. Telle a toujours été et telle sera toujours la ligne directrice de la conduite d'Israël.

22. La paix ne dépend pas de déclarations creuses ou de discours éloquentes. La paix consiste essentiellement et fondamentalement en actes concrets.

23. Comme le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie l'a dit à l'ambassadeur Jarring : "Chaque jour qui passe sans le retrait des forces israéliennes des territoires arabes constitue, en fait, une agression nouvelle, une nouvelle violation de la légalité."

24. Le refus d'Israël de déclarer son acceptation de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, est un fâcheux service rendu à la cause de la paix dans la région.

25. D'autre part, le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie a clairement dit à l'ambassadeur Jarring que la République arabe unie : a) accepte la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967; b) est disposée à s'acquitter des responsabilités que prévoit cette résolution; c) croit qu'un calendrier pour la mise en application de toutes les dispositions de la résolution

devrait être élaboré par l'ambassadeur Jarring; d) croit que le Conseil de sécurité devrait assurer la surveillance de l'application de la résolution du 22 novembre et la garantir.

26. Le soir même où le monde entier a appris avec soulagement la récente tendance à ne plus recourir à la force dans les conflits, il est à déplorer qu'Israël ait non seulement poursuivi, mais même intensifié le recours à la force militaire, de la façon la plus illégale, pour parvenir à ses sinistres fins. Cela est certainement voué à l'échec. En présence de cette attaque en traître, nous sommes en droit de mettre en doute toutes les affirmations d'Israël quant à la nature et aux intentions pacifiques de ses manœuvres. Quel genre de paix M. Eban apporte-t-il à New York lorsque cette paix est précédée d'un infâme acte d'agression ?

27. Il est satisfaisant et encourageant de relever que les débats de l'Assemblée générale, au cours de la vingt-troisième session, ont démontré de façon non équivoque que la communauté internationale exige d'Israël le prompt retrait des territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967. Tel est le verdict rendu de par la volonté collective de la société mondiale. Ce verdict, qui a été largement entériné, constitue la pierre angulaire de tout règlement dans la région. Nous espérons sincèrement que le Conseil, dans son examen de cette attaque israélienne gratuite, étudiera la situation en tenant compte de ce juste verdict.

28. En d'autres occasions, le Conseil de sécurité s'est acquitté de ses responsabilités primordiales quant au maintien de la paix et de la sécurité en condamnant la politique d'agression d'Israël et ses attaques militaires. A plus d'une reprise, au cours des six derniers mois, Israël a été condamné, averti et appelé à s'abstenir de toute agression militaire.

29. En fait, lorsque le Conseil a adopté la résolution 248 (1968), le 24 mars 1968, il a déclaré "que de telles actions de représailles militaires et autres graves violations du cessez-le-feu ne peuvent pas être tolérées et que le Conseil de sécurité aurait à étudier des dispositions nouvelles et plus efficaces telles qu'envisagées dans la Charte pour s'assurer contre la répétition de pareils actes". Pourtant, Israël n'a pas cessé.

30. Le 16 août 1968, le Conseil, en présence d'une nouvelle agression, a considéré les actes d'Israël comme mettant la paix en danger, et la condamnation du Conseil a été exprimée, cette fois, en termes très fermes, que je cite :

"Condamne les nouvelles attaques militaires lancées par Israël en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de la résolution 248 (1968) et avertit que, si de telles attaques venaient à se renouveler, le Conseil tiendrait dûment compte de toute défaillance à se conformer à la présente résolution" [résolution 256 (1968)].

31. La plus récente attaque brutale et gratuite d'Israël contre des objectifs civils en Haute-Egypte présente beaucoup plus de gravité. Est-il besoin de souligner devant le Conseil le caractère grave et criminel de cette tournure que prend l'agression israélienne ? L'attaque d'avions israéliens contre des objectifs civils, loin de la zone du cessez-le-feu

ou des lieux de concentrations militaires, met le Conseil en présence d'une situation qui s'aggrave et qui est lourde de dangers imminents.

32. Il est donc grand temps que le Conseil ait recours aux mesures prévues par ses résolutions antérieures et applique les sanctions que prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les condamnations verbales ne suffisent pas; Israël est l'objet d'une longue liste de telles condamnations. Mais sa réaction aux résolutions du Conseil s'est manifestée par un mépris et un défi continus.

33. Il incombe donc au Conseil de ne pas se contenter, cette fois-ci, d'une nouvelle condamnation ou d'un autre avertissement, dont Israël ne tiendrait aucun compte. Le Conseil doit s'acquitter de ses obligations, selon les termes de la Charte, et appliquer les mesures de coercition nécessaires qui mettront fin, une fois pour toutes, aux actes d'agression que commet Israël dans l'illégalité et au mépris de toutes les normes de la conduite civilisée.

34. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): L'orateur suivant sur ma liste est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

35. **M. TEKOAH (Israël)** [*traduit de l'anglais*]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer le respect de ma délégation et de vous souhaiter de réussir dans vos importantes fonctions. Nous voudrions également rendre hommage à vos éminents prédécesseurs.

36. Au cours des dernières semaines, le monde entier a observé et attendu, avec une profonde attention, les signes d'une évolution vers la paix au Moyen-Orient. C'est une paix qui a longtemps tardé. Déjà, en 1948, lorsque l'Egypte et les autres Etats arabes ont déclenché la guerre contre Israël et ont envahi son territoire, les Nations Unies ont demandé aux parties de conclure un règlement de paix permanente. Les Etats arabes ont refusé et, depuis lors, ont toujours fait la guerre à Israël. Israël a dû défendre sa souveraineté, son indépendance et sa vie, de derrière les lignes de trêve, de derrière les lignes d'armistice, et, depuis juin 1967, il a été contraint de repousser les attaques arabes effectuées à travers les lignes de cessez-le-feu.

37. Le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité a demandé à nouveau aux parties au conflit israélo-arabe d'établir une paix juste et durable dans la région. Près d'un an s'est passé, mais l'Egypte continue d'adhérer aux décisions de Khartoum¹: pas de paix, pas de négociations, pas de reconnaissance d'Israël. Son président continue de réitérer dans ses discours cette attitude belliqueuse. Son armée persiste dans ses actes d'agression contre Israël.

38. Des déclarations papelardes, selon lesquelles l'Egypte accepterait la résolution de novembre, restent sans valeur puisqu'elles s'accompagnent du refus de faire la paix avec Israël, du rejet d'un accord avec Israël et d'une guerre menée inlassablement contre Israël.

39. Tout au long de cette période, cependant, les efforts pour arriver à la paix n'ont pas cessé. Le représentant

¹ Résolutions de la Conférence au sommet arabe, tenue à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967.

spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring, a poursuivi sa mission de paix avec une patience sans bornes et un dévouement inlassable. Récemment, certains ont semblé trouver dans ces efforts un peu plus d'espoir et d'encouragement. Toute indication qu'un progrès était possible a été accueillie avec faveur; tout indice d'un désir de rechercher une entente a été soigneusement entretenu.

40. Partout, on s'est demandé si la République arabe unie, après tout, n'était pas prête à faire la paix, malgré les décisions de Khartoum, malgré la guerre de terreur qu'elle reconnaît poursuivre, malgré la recrudescence de mauvais augure des actes de violence le long des lignes de cessez-le-feu, malgré les déclarations bellicistes du président Nasser et malgré l'attitude rigide et intransigeante adoptée par son ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée générale.

41. Puis, dans un assaut brutal et sinistre, tout le long de la ligne de cessez-le-feu, l'Égypte a porté un coup très rude aux efforts de paix et aux espoirs de la voir enfin disposée à abandonner la voie de la guerre. La réponse aux prières du monde en faveur de la paix au Moyen-Orient est venue dans une grêle d'obus et de roquettes égyptiens.

42. Le 26 octobre, à 16 h 50 environ, heure locale, les forces égyptiennes ont ouvert un tir d'artillerie coordonné et intense, avec un barrage de mortiers et de roquettes d'un bout à l'autre du canal, sur les positions occupées par Israël sur la rive est. Ce feu a été ouvert de manière préméditée et sans provocation d'aucune sorte de la part des forces israéliennes. Dix mille obus égyptiens ont été tirés sur les lignes israéliennes.

43. Une proposition de cessez-le-feu des observateurs militaires des Nations Unies a été acceptée pour 17 h 45. Les forces israéliennes s'y sont conformées. Les forces de la République arabe unie n'en ont pas moins poursuivi leur attaque. Le tir n'a cessé qu'à 18 h 20.

44. Puis, à 19 h 20, les forces de la République arabe unie ont repris leur tir d'artillerie. Les forces israéliennes n'ont pas riposté. Les tirs égyptiens ont cessé à 19 h 55, mais pour reprendre à 21 h 50 environ. Cette fois, le barrage d'artillerie était destiné également à couvrir une tentative des forces égyptiennes de franchir le canal.

45. A 22 heures, heure locale, une patrouille israélienne s'est heurtée à une force militaire égyptienne qui était passée sur la rive est, au sud du Petit Lac Amer, pour pénétrer derrière les lignes israéliennes de cessez-le-feu, dans la région du carrefour de Mitla. Après un échange de coups de feu, la force égyptienne s'est retirée sur la rive ouest, abandonnant un soldat égyptien tué.

46. Un camion israélien a sauté, le lendemain matin, sur l'une des mines posées par ce commando. D'autres mines ont été découvertes avant qu'elles puissent causer des dégâts [voir S/7930/Add.95, par. 4 et 9, et S/7930/Add.96].

47. A 22 heures également, les forces de la République arabe unie ont de nouveau tenté de franchir le canal à proximité de Port Tewfik. Cette attaque a été repoussée avant que les forces égyptiennes réussissent à débarquer sur la rive est.

48. Les observateurs militaires des Nations Unies ont proposé un cessez-le-feu pour 24 heures. Israël a accepté. Les forces égyptiennes, cependant, ont poursuivi le barrage d'artillerie dans les régions de Port Tewfik et du carrefour de Mitla. Le tir n'a cessé qu'à 1 h 30.

49. Au cours de cette agression flagrante et perfide, 15 soldats israéliens ont été tués et 34 blessés. En outre, un civil demeurant à Kantara a été tué et deux autres blessés. La plupart des victimes ont été atteintes pendant les premières heures de l'attaque. Certaines d'entre elles étaient des soldats qui participaient à un match de football du samedi ou qui y assistaient.

50. Les rapports présentés au Conseil de sécurité par le général Odd Bull ne laissent planer aucun doute raisonnable quant à la responsabilité entière et exclusive de l'Égypte pour cette agression préméditée.

51. Malgré ce fait et malgré l'émotion de l'opinion publique mondiale et la condamnation générale de cette agression, les actes belliqueux de l'Égypte se sont poursuivis après le 26 octobre et, ainsi que l'indique le rapport du général Odd Bull du 30 octobre [S/7930/Add.97], de nouvelles incursions à travers le canal se sont produites les 29 et 30 octobre.

52. Le 27 octobre, un porte-parole militaire de la République arabe unie a déclaré que l'attaque égyptienne massive de la veille était "conforme à la nouvelle politique de "défense préventive" du Caire".

53. Ces attaques sont venues couronner une série d'autres attaques soigneusement préparées par la République arabe unie et effectuées récemment, conformément à cette politique d'opérations militaires "préventives".

54. Cette politique a été appliquée pour la première fois le 26 août 1968, lorsqu'un commando de la République arabe unie a franchi le canal, a tendu une embuscade sur la rive est, a tué deux soldats israéliens et en a enlevé un troisième [S/8788²]. Cet incident a été suivi de l'attaque massive de l'artillerie égyptienne le long du canal le 8 septembre 1968 [S/8805²]. Ce jour-là, le commandement général des forces armées de la République arabe unie a formulé, dans une déclaration publique, la nouvelle doctrine des opérations "préventives".

55. Elle a été présentée comme une "défense préventive" et expliquée de la façon suivante par un porte-parole du commandement des forces armées de la République arabe unie :

"L'exécution d'actions de défense préventive signifie que les forces égyptiennes empêcheront dorénavant l'ennemi d'attaquer et qu'elles lanceront des actions offensives. Elles observeront les mouvements de l'ennemi et les renforts qui lui parviendront afin de pouvoir le frapper avant qu'il attaque... A partir d'aujourd'hui, l'initiative appartiendra aux Arabes."

56. Les implications de cette politique sont encore illustrées dans un article publié dans le quotidien autorisé du

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1968.

Caire, *Al-Ahram*, du 29 octobre 1968, qui, citant M. Gohar, ministre adjoint des affaires étrangères de la République arabe unie, déclare que cette politique permettra à la République arabe unie de réagir même à un renforcement des forces israéliennes sur la rive est. Le journal poursuit en déclarant que la doctrine de la défense préventive implique que la République arabe unie est libre d'ouvrir le feu.

57. Cette politique a été mise en application par une série d'actes hostiles accomplis sans provocation par l'Égypte, qui a déclenché des tirs, posé des mines et s'est livrée à des incursions terrestres et aériennes à travers les lignes de cessez-le-feu. J'ai donné au Conseil des détails sur ces attaques dans ma lettre du 30 octobre [S/8877].

58. On se rappellera que le 23 octobre, c'est-à-dire trois jours avant l'attaque égyptienne du 26 octobre, les forces aériennes de la République arabe unie ont essayé d'exécuter des vols de reconnaissance au-dessus des positions israéliennes sur la rive est du canal, provoquant ainsi un combat aérien au cours duquel les avions égyptiens ont été repoussés, comme l'indique le rapport du général Odd Bull du 23 octobre [S/7930/Add.94].

59. Le matin du 26 octobre, le journal semi-officiel du Caire *Akhbar El-Yom* a interprété cet incident aérien comme signifiant que le commandement général des forces de la République arabe unie était résolu à poursuivre la politique de "défense préventive" qu'il avait annoncée et a fait observer que l'on devait s'attendre sous peu à un nouvel affrontement dans la zone du canal de Suez.

60. En fait, dans l'après-midi de ce même jour, les forces de la République arabe unie ont lancé leur attaque d'envergure tout le long de la ligne de cessez-le-feu. Ainsi que je l'ai dit dans mes lettres au Président du Conseil de sécurité et comme le confirment les rapports du général Odd Bull des 27 et 28 octobre [S/7930/Add.95 et 96], il n'y a pas de doute quant au caractère offensif et non provoqué de l'action de l'Égypte. Les forces de la République arabe unie ont été les premières à ouvrir le feu et les dernières à se conformer aux propositions de cessez-le-feu des Nations Unies. Qui plus est, la République arabe unie a sérieusement élargi les dimensions de l'affrontement militaire en y introduisant un élément nouveau, les fusées sol-sol. Le rapport du général Bull fait état de ce fait. Le barrage d'artillerie et de roquettes a également servi à couvrir les tentatives des forces militaires égyptiennes de franchir le canal pour gagner la rive est et poursuivre de là leurs opérations.

61. Le caractère prémédité de l'initiative de la République arabe unie ressort clairement, en outre, du fait que les opérations militaires sur le terrain avaient été soigneusement coordonnées à l'avance avec les organes de propagande du Caire. Quinze minutes après que les forces égyptiennes eurent ouvert le feu simultanément et de façon concertée le long des 100 kilomètres de la ligne du cessez-le-feu, la radio du Caire diffusait déjà un communiqué complet et soigneusement rédigé de la version égyptienne de l'incident, y compris l'affirmation préfabriquée selon laquelle Israël avait attaqué le premier, affirmation entièrement démentie par les constatations des observateurs militaires des Nations Unies.

62. A la lumière des preuves fournies dans le rapport du général Odd Bull, la tentative égyptienne de rejeter sa responsabilité et de déformer les faits sonne aussi creux qu'elle l'est en réalité. Les critiques faites sur le rapport des observateurs militaires des Nations Unies et attribuées par les moyens d'information égyptiens à des fonctionnaires gouvernementaux de la République arabe unie ne sont qu'un camouflage insuffisant de l'incapacité où se trouve la République arabe unie de donner une réponse raisonnable et acceptable au fait que le général Bull attribue à l'Égypte, et à l'Égypte seule, la responsabilité de l'agression du 26 octobre.

63. L'attaque égyptienne sur une grande échelle, préparée et injustifiée, du 26 octobre, a été lancée à un moment où la situation était absolument calme le long de la ligne du cessez-le-feu du canal de Suez. Elle constitue une très grave violation du cessez-le-feu et permet de douter sérieusement du désir du Gouvernement de la République arabe unie d'en assurer le maintien.

64. Cette attaque se montre sous un jour encore plus sinistre lorsqu'on considère qu'elle a été lancée à un moment où l'ambassadeur Jarring s'efforçait, à New York, de réaliser des progrès dans ses efforts pour favoriser un accord entre les parties afin d'établir une paix juste et durable. Quels qu'aient pu être les motifs de l'Égypte lorsqu'elle a décidé, préparé et exécuté l'opération militaire du 26 octobre, le Gouvernement de la République arabe unie ne pouvait ignorer que sa conséquence inévitable serait de compromettre les efforts pour arriver à la paix.

65. Depuis que l'Égypte a adopté la politique des opérations militaires préventives — l'embuscade du 26 août et l'attaque d'artillerie du 8 septembre —, on a toujours vu clairement de quel côté sont venues les atteintes non provoquées portées au cessez-le-feu. On savait nettement de quel côté provenaient les opérations de pose de mines, les embuscades, les attaques d'artillerie, de mortiers et de chars sur un vaste front. On n'ignorait pas de quel côté on avait fait sauter des véhicules, tué et blessé des gens et fait des prisonniers. On voyait clairement quelle était la partie qui refusait de respecter le cessez-le-feu.

66. Cependant, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de condamner le meurtre d'Israéliens. Il s'est trouvé impuissant pour demander à l'Égypte de mettre fin à ses attaques militaires contre Israël. Il a fermé les yeux sur la politique avouée par la République arabe unie de poursuivre la guerre contre Israël.

67. Après avoir fait preuve d'une longue et patiente retenue, Israël n'a plus eu d'autre possibilité que d'agir en légitime défense afin de faire comprendre à la République arabe unie la nécessité de respecter le cessez-le-feu. Cependant, Israël a décidé de ne pas répondre de pareille façon aux attaques meurtrières de l'Égypte. Il a décidé de ne pas chercher à infliger à la République arabe unie des pertes en vies humaines. Israël s'est borné à une mesure destinée à bien faire comprendre au Gouvernement de la République arabe unie que la politique de violation du cessez-le-feu était dangereuse. Israël a pris une mesure en vue de faire renoncer la République arabe unie à l'idée que l'armée égyptienne pouvait impunément ne pas tenir compte de ses

obligations à l'égard du cessez-le-feu, que l'Égypte pouvait prétendre pour elle-même à la sécurité tout en la refusant à Israël. Israël a agi pour rappeler au Gouvernement de la République arabe unie que l'agresseur n'était pas hors d'atteinte.

68. La nuit dernière, un commando israélien a fait sauter une centrale électrique et deux ponts sur le Nil, entre Assouan et Le Caire. Il a cherché à éviter que le sang coule. Il a eu soin de se tenir à l'écart des agglomérations et il n'a pas non plus attaqué les troupes égyptiennes. Il a frappé uniquement pour essayer de convaincre le Gouvernement égyptien que la persistance de ses actes d'agression est dangereuse et que le maintien de l'accord de cessez-le-feu est dans l'intérêt aussi bien de la République arabe unie que d'Israël.

69. Le peuple d'Israël est un petit peuple, mais il a aussi le droit de vivre comme les autres nations. Israël est une petite nation, mais il a aussi droit à l'indépendance, à la sécurité et à la paix. Il a fallu à mon peuple 20 siècles d'asservissement, d'exil, de souffrances et de massacres pour réaffirmer son droit naturel et pour rétablir la souveraineté que nous avaient arrachée les conquérants romains. Nous ne permettons pas à des conquérants arabes aux ambitions impérialistes de nous en dépouiller. Dans divers pays dans le monde entier, le peuple juif a payé trop cher sa survie pour maintenant s'incliner, faiblir ou défaillir dans son propre pays.

70. Nous ne demandons rien d'autre aux Etats arabes que de nous laisser en paix, de nous laisser tranquilles. Construisons plutôt que de faire la guerre. Laissez-nous édifier et non pas détruire. Cependant, si les Etats arabes refusent de reconnaître nos droits, s'ils continuent de faire couler notre sang, ils doivent comprendre que nous nous défendrons et nous protégerons de notre mieux, jusqu'à ce qu'ils mettent un terme à la guerre d'agression qu'ils mènent contre nous depuis 20 ans, et qu'ils vivent en paix avec nous. Repousser les attaques arabes, déjouer l'agression arabe, voilà qui n'est pas pour nous une affaire de manoeuvres militaires, mais une question de vie et de mort, une question de survie, et le peuple d'Israël ne saurait admettre que son destin devienne le jouet des fauteurs de guerre et de haine.

71. La tragédie du Moyen-Orient est due pour une grande part à l'attitude irréfléchie du Gouvernement égyptien qui, maintes et maintes fois, s'est laissé prendre à sa propre propagande de haine et qui a entraîné son peuple dans des frénésies guerrières et des illusions. Telle était la situation créée par les dirigeants arabes en 1948 lorsque, pour essayer de refuser au peuple juif son droit à la libre détermination et à l'indépendance, ils ont plongé la région dans une guerre d'agression, promettant d'anéantir le tout jeune Etat d'Israël et son peuple. Telle a été la situation tout au long de la triste période de l'armistice, lorsque le Gouvernement égyptien, au lieu de travailler à la paix, comme le demandaient ses obligations internationales, a exacerbé par tous les moyens à sa disposition la haine et l'hostilité et a poursuivi des actes de belligérance avec pour but avoué de faire mettre Israël à genoux. Telle était également la situation au printemps de 1967, lorsque le président Nasser et les autres dirigeants arabes se sont enivrés ainsi que leurs nations de l'idée passionnée de détruire Israël par la force des armes.

72. A nouveau maintenant, le Gouvernement de la République arabe unie semble s'être laissé emporter par l'illusion qu'une guerre persistante contre Israël est la bonne méthode; influencé dans ce sens par des fournitures illimitées d'armes offensives qu'il a reçues et qu'il continue de recevoir, il a ouvertement épousé, en tant que politique permanente, l'idée de prendre l'initiative d'opérations militaires contre Israël. C'est là une orientation nouvelle qui est grave et qui pourrait avoir les mêmes déplorables conséquences que les précédentes initiatives de l'Égypte. Le Gouvernement de la République arabe unie doit en être conscient; et s'il ne l'est pas, il incombe assurément au Conseil de sécurité de lui faire sentir la gravité de ses actes persistants d'agression en violation du cessez-le-feu.

73. Israël continuera de respecter l'accord de cessez-le-feu. Les obligations que les parties ont assumées au titre du cessez-le-feu ont un caractère de réciprocité et doivent donc être observées mutuellement. Le moment est venu de penser à la paix et non à la guerre, de rechercher la paix en évitant de continuer à faire couler le sang. Le strict respect du cessez-le-feu s'impose si les parties souhaitent aller vers un accord pacifique et mettre fin à ce trop long conflit.

74. M. WIGGINS (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis sont à la fois préoccupés et consternés de voir que le Conseil se trouve à nouveau en présence de violations évidentes et graves du cessez-le-feu. Ce cessez-le-feu, établi en juin 1967, a été confirmé à plusieurs reprises en termes toujours plus forts. Nous avons insisté collectivement, en maintes occasions, pour que le cessez-le-feu soit strictement respecté par toutes les parties.

75. En tant qu'êtres humains, nous sommes navrés des pertes de vies, des destructions de biens et des souffrances humaines qu'entraînent ces violations. En tant que membre du Conseil, nous sommes inquiets de ce manque de respect, de ce mépris évident pour les décisions antérieures, de cette indifférence aux exigences et même aux prières de ce conseil, qui ne découlent pas d'intérêts nationaux étroits, mais de la responsabilité collective qu'a ce conseil, au titre de la Charte, en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

76. Ces violations nouvelles ont des incidences politiques plus graves qu'aucune autre depuis octobre 1967. En outre, elles se présentent deux mois à peine après d'autres incidents dans le même secteur du cessez-le-feu, incidents qui ont amené ce conseil, par une déclaration présidentielle [*1448ème séance, par. 73*], à exiger des parties un respect strict du cessez-le-feu, puis, par voie de résolution, à insister pour que le cessez-le-feu soit strictement respecté [*résolution 258 (1968)*].

77. En tant que gouvernement national et membre du Conseil de sécurité profondément engagé à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous sommes profondément attristés par la justification toute nouvelle de ces violations du cessez-le-feu avancée par la République arabe unie — "défense protectrice ou préventive" — et nous continuons d'être affligés, comme dans le passé, par les raisons de la défense israélienne — "représailles" ou "ripistes". Ni l'une ni l'autre ne sont admissibles, ni comme doctrine ni en pratique. Les deux indiquent un état d'esprit

et une façon de penser qui font planer de graves doutes quant à la décision des intéressés de faire preuve de la modération, de la discipline, de la patience qui sont absolument indispensables si l'on veut que soit respectée l'intégrité du régime du cessez-le-feu et si nous voulons que de nouvelles mesures soient bientôt prises pour remplacer ce régime par un règlement permanent.

78. En présence des preuves que nous fournit le général Odd Bull et des déclarations faites par les parties – au sein du Conseil et ailleurs –, il serait assez facile au Conseil de se prononcer sur ces violations du cessez-le-feu, de condamner les passages du canal et les lourds bombardements d'artillerie engagés par les forces de la République arabe unie, le 26 octobre, et de condamner la riposte effectuée profondément en territoire de la République arabe unie par les forces israéliennes, hier encore. Cela démontre une fois de plus que la violence engendre la violence.

79. Mais si nous voulons nous acquitter des hautes responsabilités qui nous sont confiées, nous devons faire mieux que de rendre un arrêt; nous devons réaffirmer en termes clairs et sans équivoque notre ferme volonté qu'il n'y ait plus de violation du cessez-le-feu pour quelque raison que ce soit, qu'il s'agisse de défense préventive ou de représailles, comme on les appelle. Nous devons affirmer notre exigence que, de part et d'autre, on prenne des mesures à titre individuel et en coopération avec le dispositif de cessez-le-feu des Nations Unies pour assurer que tous ceux qui relèvent du contrôle militaire ou civil des parties respectent strictement, fidèlement, le cessez-le-feu.

80. Dans l'exercice de ses responsabilités découlant de la Charte, notre conseil a aussi le droit de demander aux parties si elles entendent désormais non pas se borner à accepter, mais observer scrupuleusement le cessez-le-feu, et si elles sont prêtes à coopérer avec le dispositif des Nations Unies pour assurer que les violations du cessez-le-feu de ces derniers jours constituent des exceptions ou l'effet d'aberrations qui ne se renouvelleront pas.

81. Mon gouvernement pense enfin que, en présence d'un respect peu satisfaisant du cessez-le-feu dans le secteur de Suez, il incombe au Conseil de chercher promptement – avec l'aide du Secrétaire général et du chef d'état-major de l'ONUST – ce que l'on peut faire – à supposer que l'on puisse faire quelque chose – pour accroître l'efficacité du dispositif du cessez-le-feu des Nations Unies et pour empêcher de futures violations de ce cessez-le-feu par l'une ou l'autre des parties.

82. Dans la situation actuelle au Moyen-Orient, comme l'a dit mon prédécesseur il y a moins de deux mois et comme nous en avons eu des preuves vivantes ces derniers jours, le cessez-le-feu ne peut aboutir à autre chose qu'à une situation précaire, qui peut devenir explosive. Comme nous l'avons déjà dit, le cessez-le-feu n'est pas la paix, et ce serait nous leurrer que de le confondre avec la paix. Mais un cessez-le-feu est une condition nécessaire si l'on veut façonner et édifier la paix. Il s'ensuit, dans la logique et dans la pratique, que le Conseil doit insister sur le respect strict et absolu du cessez-le-feu. Nous ne devons pas affaiblir la frêle fondation de "non-violence" que le représentant du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring,

essaie de transformer en un règlement juste et durable, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967.

83. M. BOUATTOURA (Algérie) : Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et de faire miennes les paroles que vous avez tenues à adresser à votre prédécesseur, le représentant du Canada, M. Ignatieff.

84. Tout démontre aujourd'hui que l'on assiste, de la part d'Israël, à une élévation des enchères qui, à terme, est de nature à provoquer une conflagration généralisée. Cela est démontré par la nature même des opérations militaires agressives d'Israël, laquelle vise moins désormais, semble-t-il, la destruction de localités habitées et oriente plutôt son action vers des opérations de caractère spectaculaire et provocateur. Cela est démontré par des informations dont tout le monde a pu prendre connaissance concernant le raid israélien à l'ouest du canal de Suez.

85. Les raisons en sont diverses. Il s'agit, d'une part, pour Israël, d'accréditer un peu plus la thèse du prétendu Etat invincible, omnipotent et omniprésent, qui peut à tout moment et en tout lieu manifester sa présence. Il s'agit, d'autre part, pour Israël de démontrer à son opinion publique interne, fanatisée par les autorités de Tel-Aviv, que celles-ci ne sont nullement prêtes à affaiblir leur ardeur belliqueuse et qu'Israël prétend s'ériger en arbitre de la situation au Moyen-Orient.

86. Ce n'est pas la première fois que la délégation algérienne met en garde le Conseil de sécurité contre les entreprises aventureuses d'Israël et les conséquences qu'on peut en attendre. Peut-être ma délégation devrait-elle réitérer encore une fois ces mises en garde, car il nous semble qu'aujourd'hui un nouveau pas vient d'être franchi : celui de la mise en oeuvre d'opérations totalement inutiles sur le plan militaire et dont la conséquence prévisible est uniquement de créer les conditions d'une conflagration qui, inévitablement, sera généralisée. Encore devons-nous nuancer notre appréciation, car il n'est pas exagéré de comparer, toutes choses égales par ailleurs, la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient et celle qui prévalait jadis sur les bords du Yalou.

87. Il y a une deuxième leçon que la délégation algérienne tire de cette dernière agression israélienne, c'est qu'il ne sert à rien de continuer à échafauder des constructions imaginaires au Moyen-Orient concernant les frontières du Nord, du Sud ou d'ailleurs, ou d'argumenter en permanence au sujet du cessez-le-feu de telle ou telle date, tant que l'on ne se résoudra pas à aborder de front l'unique et véritable problème du Moyen-Orient : celui de la Palestine, celui des territoires nationaux occupés. En effet, la paix comme la guerre est une et indivisible et c'est poursuivre une chimère que vouloir instaurer une paix finale qui serait obtenue à partir de l'extension de cessez-le-feu locaux.

88. En fait, tout indique qu'Israël s'est peu à peu pris à son jeu, pris au piège de la mythologie qu'il s'est lui-même créée à la suite des actions terroristes anciennes et présentes.

89. Si l'on en croit les réactions israéliennes elles-mêmes et la satisfaction qu'on éprouverait, dit-on, à Tel-Aviv, il semble que le seul fait qui paraisse important dans la situation actuelle réside dans la donnée selon laquelle l'agression du 31 octobre 1968 aurait été réalisée par un commando.

90. Sans soulever le caractère invraisemblable de cette affaire de commando se promenant, paraît-il, à 230 miles à l'ouest du canal de Suez, il nous paraît quant à nous extrêmement inquiétant pour l'avenir que l'on puisse se réjouir de ce type d'action sans entrevoir en même temps les menaces précises qu'il implique. La menace, en effet, est à peine voilée. En clair, il s'agit d'aviser la République arabe unie qu'à défaut d'une soumission inconditionnelle de sa part, la destruction du haut barrage d'Assouan n'est plus à exclure. Ma délégation s'en voudrait de développer les conséquences prévisibles, tant sur le plan politique que sur le plan militaire dans la période de résurgence d'un climat de tension que nous traversons, d'une telle menace.

91. Nous n'insisterons pas sur l'aspect humanitaire, car nous considérons que la menace non voilée de destruction est de nature à ouvrir les yeux de ceux qui, en dépit de toutes les indications, continuent de voir aveuglément en Israël un refuge pour les survivants d'Auschwitz et de Treblinka. Car c'est aujourd'hui le Nil, mais pourquoi pas demain le Zambèze ? Peut-être est-il temps encore aujourd'hui de tenter de résoudre au fond le problème du Moyen-Orient sous tous ses aspects et dans toute son étendue, car il est à peine besoin de souligner que, même du point de vue israélien, il est difficile de comprendre cette fuite en avant qui a déjà transformé le conflit actuel en une guerre populaire dont l'issue, elle, est prévisible.

92. Peut-être l'unique explication qui pourrait être apportée aujourd'hui tient dans le fait que les alliances du monde arabe n'ont pas le bonheur de plaire aux Etats impérialistes et qu'aujourd'hui comme hier, Israël est disposé à jouer les cartes que distribuent des mains occultes qu'il est à peine besoin de nommer.

93. Quoi qu'il en soit, le Conseil est convié à prendre des mesures urgentes et décisives, en vue non pas de réclamer une fois de plus et vainement l'application d'un cessez-le-feu qui ne résout rien, mais d'aborder de face et sans délai le problème politique que constitue la présence d'Israël au Moyen-Orient.

94. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour me joindre, au nom de la délégation soviétique, aux vœux qui vous ont été adressés tandis que vous assumez la lourde tâche de président du Conseil de sécurité. Je voudrais en même temps saluer la présence, à la table du Conseil de sécurité, de notre nouveau collègue, le représentant des Etats-Unis, et exprimer l'espoir qu'il participera de manière constructive aux travaux du Conseil.

95. Les événements du Moyen-Orient continuent d'être au centre de l'attention du Conseil de sécurité. La situation dans cette région demeure lourde de complications dangereuses. Les causes en sont dans la politique d'agression d'Israël, qui continue de se refuser à se conformer aux

décisions du Conseil de sécurité relatives au règlement politique au Moyen-Orient en essayant de s'implanter solidement sur les terres arabes dont il s'est emparé.

96. C'est précisément l'occupation par Israël des territoires d'Etats arabes qui constitue une source permanente de tension et la raison de la recrudescence des activités militaires.

97. Le représentant de la République arabe unie, M. El Kony, a exposé au cours de la séance d'aujourd'hui des faits concrets qui montrent que les nouveaux actes d'agression d'Israël contre la République arabe unie, le raid de l'aviation israélienne au coeur même du territoire de la République arabe unie et le bombardement d'objectifs situés sur ce territoire, constituent une provocation préméditée et, par conséquent, un nouvel acte d'agression, une nouvelle et grossière violation des décisions du Conseil de sécurité et une nouvelle atteinte au cessez-le-feu.

98. Le représentant d'Israël, dans sa déclaration d'aujourd'hui, a tenté de justifier ces actes. Qui plus est, il a menacé de poursuivre ce genre de violations. Il est bien évident que le Conseil de sécurité ne saurait laisser passer cela.

99. Devant la situation dangereuse créée par Israël au Moyen-Orient, il est du devoir de tous les Etats conscients de leurs responsabilités touchant la paix et la sécurité internationales, du devoir de tous les membres du Conseil de sécurité, organe auquel incombe principalement cette responsabilité, en vertu de la Charte des Nations Unies, de condamner résolument Israël et d'exiger qu'il mette fin immédiatement et pour toujours à ses actes d'agression contre les Etats arabes et applique sans délai la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité sur le règlement politique de la situation au Moyen-Orient.

100. On sait fort bien que les Etats arabes, depuis longtemps déjà, ont déclaré officiellement — et nous l'avons entendu dire récemment du haut de la tribune de l'Assemblée générale lors de la vingt-troisième session — qu'ils acceptaient cette résolution du Conseil de sécurité et qu'ils étaient prêts à la mettre en oeuvre. Les Etats arabes collaborent loyalement et positivement avec le représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Jarring, afin qu'il mène à bien cette mission dont la plupart d'entre nous souhaitent le succès. Donc, tout ne dépend que d'Israël.

101. L'évolution de la situation au Moyen-Orient montre à quel point il est dangereux de tarder à parvenir à un règlement politique dans cette région, à quel point il est indispensable et pressant de retirer au plus vite les troupes de l'agresseur des terres arabes qu'il a occupées.

102. A cet égard, l'Union soviétique, aux côtés de tous les Etats épris de paix et de tous ceux qui souhaitent le raffermissement de la paix au Moyen-Orient, est fermement résolue à obtenir que cesse l'agression israélienne au Moyen-Orient et qu'un règlement politique intervienne sur la base de la résolution du 22 novembre 1967.

103. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président,

de vous féliciter d'occuper vos hautes fonctions. Je dirai simplement que nous sommes heureux de vous mettre au travail en ce premier jour de la peine que vous avez à purger : un mois de travaux forcés. Nous remercions votre éminent prédécesseur d'avoir gardé pendant un mois un silence pacifique, silence pacifique qui nous laisse bien dispos et en bonne forme pour les mois houleux à venir. Cela fait assez longtemps déjà que nous avons eu un président danois, et nous nous souvenons de la dernière fois avec une respectueuse admiration. Connaissant votre persistance, votre persévérance et votre jugement solide, nous savons que nous pourrons vous être tout aussi reconnaissants. Je suis certain que nous nous laisserons tous guider par vous.

104. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Wiggins, arrivé du splendide isolement de Washington dans le tumulte de New York. Des sommets orgueilleux de l'éditorial, il tombe au fond des angoisses de la diplomatie parlementaire aux Nations Unies. Nous lui souhaitons une bienvenue cordiale et je suis sûr que nous rivaliserons d'ingéniosité pour parfaire son éducation supérieure.

105. Je doute que quiconque souhaite prolonger notre discussion de ce soir. Le moment n'est certes opportun ni pour intensifier les haines et accroître les tensions ni pour attiser les feux d'une belligérance partisane. Il serait bon de penser aux déclarations que nous avons entendues. Il nous faut du temps pour réfléchir aux leçons que nous devrions maintenant savoir par cœur. Toutefois, il y a trois propositions qu'il pourrait être bon de soumettre au Conseil avant d'aller nous coucher.

106. La première de ces propositions n'est pas neuve. Nous l'avions certes tous à l'esprit en écoutant les déclarations des deux parties; c'est cette vieille notion que la violence est un mal, que la violence engendre la violence et que la violence, loin de nous rapprocher d'un règlement, nous en éloigne. Aucun de nous ne saurait manquer d'être préoccupé et troublé lorsque les effusions de sang et les destructions continuent, tandis que la conciliation et la coopération perdent du terrain. On dépense de l'ingéniosité et de l'énergie non pas pour endiguer ou arrêter la violence, mais pour l'étendre et l'intensifier. Mais il faut que les deux parties sachent que la violence ne peut que mener à une recrudescence de la haine et du désespoir.

107. La deuxième idée que nous devons tous avoir à l'esprit ce soir, c'est que la violence qui s'est produite rend d'autant plus nécessaire et urgente d'arriver à un règlement. Il y a longtemps que je pense que l'un des aspects les plus extraordinaires de la situation au Moyen-Orient, c'est que nous nous efforçons de nous attaquer à un problème alors que nous savons tous très bien quelle sera en définitive la réponse. Nous la connaissons d'avance. En Extrême-Orient, en Afrique, il peut être encore difficile d'apercevoir l'ébauche d'un juste règlement. Mais au Moyen-Orient, nous avons ensemble, à l'unanimité, défini les buts et les principes sur lesquels un règlement devait se fonder. Nous avons tous accepté ces objectifs et ces principes. Nous savons, avant de commencer, ce que doit être la base du règlement définitif, un règlement qui demeure juste non pas en faveur de l'une des parties, mais en faveur de toutes. La

seule question encore pendante est de savoir si cette solution interviendra avec ou sans, au préalable, un conflit terrible et de dures souffrances pour les hommes. En conséquence, plus grande est l'amertume, plus abondantes sont les effusions de sang, plus nous devrions ici consacrer tous nos efforts à l'entreprise que nous avons commencée en ce conseil il y a près d'un an. Cette entreprise a mené à la désignation de M. Gunnar Jarring comme représentant spécial du Secrétaire général.

108. Nous savons aujourd'hui plus clairement qu'alors que les objectifs et les principes que nous avons affirmés constituent la seule base possible de règlement. Nous en sommes plus certains aujourd'hui que nous ne l'avons jamais été et, depuis lors, nous avons appris que le représentant spécial du Secrétaire général est un homme d'une intégrité et d'une détermination sans pareilles. Il y a ici, à New York, les Ministres des affaires étrangères de la République arabe unie et de la Jordanie. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël doit arriver, j'espère, dans quelques heures. Nous comptons pouvoir nous écarter des amertumes de ce débat pour donner à l'ambassadeur Jarring, dans ses entretiens avec les Ministres des affaires étrangères, tout l'appui et l'encouragement nécessaires au moment où sa mission arrive à une étape décisive.

109. Il est une troisième idée qui, j'espère, restera au premier plan dans nos pensées. N'oublions jamais, tandis que nous déplorons l'intensification de la violence et tandis que nous comptons que la violence récente — si Dieu le veut — donnera davantage d'élan et d'urgence à notre progrès vers un règlement, que c'est l'innocent qui, le premier, subit la violence et qui souffre le plus. Nous songeons aux populations civiles qui vivent dans le danger et dans la peur et nous n'oublions pas que, sur les collines de la Jordanie orientale, alors que l'hiver approche, il est des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qu'attendent de dures épreuves, de douloureuses privations et qui semblent condamnés à souffrir de l'exposition à un nouvel hiver rigoureux. Ce sont des innocents. Plus de 300 000 d'entre eux ont des foyers vers lesquels ils peuvent retourner immédiatement. Il y a dans le climat relativement clément de la vallée du Jourdain des camps de réfugiés qui ne sont pas occupés à l'heure actuelle. Les familles qui sont exposées à la faim et au froid sur les hautes collines d'Irbid à Es-Salt devraient être au premier rang de notre compassion et jouir de la priorité dans notre action. Pour ma part, je ne crois pas qu'un appel à leur retour dans leurs foyers ne serait pas entendu.

110. Nous voulons la fin de la violence; nous voulons que cessent les souffrances humaines; nous recherchons une paix juste et permanente.

111. En novembre dernier, en ce conseil, nous avons pris une décision unanime [*résolution 242 (1967)*]. Je compte fermement qu'en ce mois de novembre-ci, il sera possible, grâce aux bons offices du Secrétaire général et de son représentant spécial, d'assurer que les buts et principes que nous avons énoncés voici un an seront maintenant mis en pratique. Ou bien nous avancerons ensemble maintenant, en novembre, ou bien tous les efforts que nous faisons depuis un an échoueront : je suis, certes, d'accord avec ce que nous disait il y a un instant le représentant de l'Union soviétique,

c'est combien il est dangereux de remettre à plus tard un règlement politique. Il y a eu déjà beaucoup trop de délai; beaucoup trop de sang a coulé; il y a eu beaucoup trop de souffrances. Ce n'est pas une destination que nous cherchons : nous savons où nous voulons aller. Ce qu'il nous faut encore, c'est trouver la route qui nous mènera à la destination sur laquelle nous avons tous été d'accord il y a un an. Telle est la responsabilité contraignante qui doit dominer notre débat, et diriger toutes nos délibérations urgentes.

112. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je désire informer le Conseil que je viens de recevoir une note du représentant de l'Arabie Saoudite déclarant qu'il voudrait prendre la parole devant le Conseil ce soir à propos de la question dont le Conseil est saisi [S/8882]. Si aucun membre du Conseil n'a d'observations à faire, je me proposerai d'inviter le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil afin de faire sa déclaration.

Sur l'invitation du Président, M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prend place à la table du Conseil.

113. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Si le représentant de l'Arabie Saoudite est prêt à parler maintenant, je lui donnerai la parole.

114. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : Je ne sais pas, Monsieur le Président, s'il convient, en ce conseil, de vous féliciter ou de vous exprimer des condoléances, spécialement à cette heure avancée. Cependant, je pense que c'est un honneur pour moi que de parler sous votre présidence, d'autant plus que vous venez d'un petit pays et que l'Arabie Saoudite est aussi un petit pays. Je suis certain que vous entendrez mon intervention avec sympathie.

115. Je n'avais pas décidé de parler ce soir. Néanmoins, je m'y suis senti obligé pour deux raisons. Tout d'abord, M. Tekoah n'a pas pu s'empêcher de salir les États arabes et le peuple arabe. Ensuite, nous sommes déjà le 2 novembre – à Londres en tout cas – le 2 novembre, date perfide de la Déclaration Balfour qui est à la racine de tout le mal dont vous vous occupez ici ce soir. Par coïncidence, il m'incomba de prendre la parole devant ce conseil à la même date il y a deux ans [1314^{ème} séance]. Il est étrange, en vérité, que ceux qui jouent ici un rôle principal, à part le représentant d'Israël, soient notre éminent collègue des États-Unis, à qui je souhaite la bienvenue, et mon bon ami lord Caradon, le représentant du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni se trouve à quelque 3 000 miles de la Palestine. La distance n'a pas changé depuis le jour de la Déclaration Balfour. Les États-Unis sont à 7 000 miles de la Palestine. Les deux pays se préoccupent de la question et nous parlent avec les mêmes platitudes que j'ai entendues de la part des Anglais depuis les années 1920, et depuis 1947 de la part des Américains.

116. Qu'est-ce que le peuple autochtone de Palestine a fait au Royaume-Uni et aux États-Unis ? Qu'est-ce que les Arabes ont fait à ces deux pays pour mériter leur intervention au nom d'un État usurpateur appelé Israël ? Les Arabes sont-ils intervenus dans les affaires du

Royaume-Uni ? Le plus loin que les Arabes soient allés, et cela il y a des siècles, c'est en Espagne. Aujourd'hui, nos amis espagnols nous remercient de la culture des Arabes en Espagne. Nous ne sommes pas allés jusqu'au Royaume-Uni dans nos incursions. Encore cela se passait-il au Moyen Âge. Si certains Arabes sont venus ici, aux États-Unis, ils y sont venus comme immigrants et sont aujourd'hui de bons Américains qui ont à cœur les intérêts des États-Unis.

117. Cette question, je vis avec elle depuis 40 ans. Vous, Messieurs, vous en parlez ici parce que vous recevez vos instructions. Je fais une exception pour lord Caradon qui, pendant les années 1920, était en Palestine en qualité de magistrat; il connaît la question; mais, bien entendu, ici il représente son gouvernement et il doit suivre ses instructions. Mais vous, vous parlez ici de la question de Palestine par délégation, par oui-dire ou conformément aux instructions de vos gouvernements qui, elles, reposent sur des modalités de service national, d'égoïsme national et pour aucune autre raison. Et vous pensez maintenant que vous pouvez résoudre ce problème comme il vous plaît !

118. Mais, qui n'est pas ami de la paix ? Nous aimons tous la paix. Dans notre organisation, nous avons tous pris un engagement en faveur de la paix. Seulement, la paix ne peut pas être établie par la force; elle ne peut pas être assurée par la coercition. Non, Messieurs. Tout Arabe est troublé par ce qui se passe en Palestine. Je me suis adressé à ce conseil et j'ai rapporté les faits historiques sur la Terre sainte, depuis l'époque d'Abraham jusqu'à maintenant. Et ce soir, j'ai entendu M. Tekoah déclarer une fois de plus que les juifs ont recouvré la terre dont les Romains les avaient dépouillés il y a 2 000 ans. De l'autre côté de cette table, j'ai déjà interrogé M. Tekoah sur ses deux interventions : depuis quand le Tout-Puissant, notre Créateur, a-t-il une affaire immobilière qui lui permette d'attribuer la Palestine aux sémites de confession juive ? Nous aussi, nous sommes des sémites. Que ces gens nous montrent leurs titres de propriété ! Une fois encore, je dois rappeler à M. Tekoah ce que disait le roi David dans l'un de ses psaumes : "A l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme." C'est une fumisterie que de prétendre que la Palestine appartient à une confession religieuse quelconque depuis le jour de l'occupation romaine. La Palestine, comme tout autre pays, appartient aux populations autochtones et, en 1919, les autochtones de cette terre constituaient 94 p. 100 de la population, et quelques-uns étaient juifs; ils étaient nos frères et la plupart étaient avant tout sémites. Quelques-uns étaient venus d'Europe orientale et s'étaient fixés dans le pays durant les années 1890. Mais nous n'avions aucune querelle avec ces juifs-là; ils étaient nos frères. Et voici que sont venus d'Europe orientale des juifs qui ont employé le judaïsme à des fins politiques et économiques. Au XX^{ème} siècle, ils veulent faire d'une religion une nationalité, alors que le nationalisme a échoué et abouti à deux guerres mondiales.

119. Je ne veux pas m'étendre sur l'histoire de la Déclaration Balfour. Mais M. Balfour avait promis la Terre sainte pour deux raisons : l'une était que les sionistes étaient puissants et que, en 1917, ils avaient beaucoup fait pour amener les États-Unis à intervenir dans la première guerre mondiale. La seconde raison était que M. Balfour pensait que l'Empire britannique était indestructible et qu'il

serait bon, bien que les Arabes aient lutté aux côtés des Alliés, d'enfoncer un coin dans les terres arabes. A cette époque tout au moins, les Britanniques voyaient loin. Qui savait par qui les Arabes allaient être courtisés ? Les Britanniques désiraient avoir une raison d'être de leur présence en Terre sainte. Répondant aux questions que lui posait sir Ronald Storrs — qui était en 1916 membre de l'agence britannique au Caire — à propos du caractère équivoque de la Déclaration Balfour, M. Balfour déclarait — je le paraphrase : "Chaque mot de la déclaration a été judicieusement étudié de manière à maintenir les intérêts de l'Empire britannique." Aujourd'hui, où est l'Empire britannique ? Cinquante ans après cette déclaration, nous sommes ici, au milieu de cette situation troublée. Les empires doivent s'effondrer — et se sont effondrés — lorsqu'ils ne reposent pas sur la justice. Où est cet empire maintenant ? Je voudrais demander à M. Wiggins, qui est journaliste, de rafraîchir ses souvenirs au sujet des mémoires d'un président des Etats-Unis en 1947 et de lire ce qu'il y a mentionné sur la question de Palestine. Je ne veux pas le relire ici maintenant; j'en ai déjà fait d'abondantes citations à la tribune des Nations Unies. Mais, ce soir, M. Wiggins présente une thèse et je dois l'éclairer de mon mieux, puisque je vis cette question depuis 40 ans et que M. Wiggins semble être un homme honnête et bon.

120. Je ne veux pas répéter ce que M. Truman a dit dans ses mémoires. Les gouvernements américains successifs m'ont dit, en présence de celui qui est maintenant le chef de l'Etat, qu'ils ne savaient pas ce que M. Truman faisait lorsqu'il avait pris sa décision sans avoir reçu des informations suffisantes. M. Truman vient du Middle West; que sait-il de la Terre sainte et de sa politique ? M. Truman était habile en politique intérieure des Etats-Unis, et dans ce domaine il a été un grand président. Mais que savait-il de la Terre sainte ? Il était mal conseillé. Le téléphone sonnait sans cesse, en faveur des dissidents; Israël a été créé par la pression exercée à cette époque par le Président des Etats-Unis.

121. Les gouvernements américains successifs m'ont dit que c'était une erreur; mais leur politique utilise cette erreur comme un atout. M. Balfour, un jour, a pensé que la présence d'un foyer national pour les juifs pourrait peut-être aller à l'avantage de l'Empire britannique. Je dois dire qu'aujourd'hui il n'y a pas d'Empire, et c'est tout à l'honneur du Royaume-Uni; mais quiconque exerce la puissance dans le monde et pense que des mots tels que "paix" ou autres banalités de même valeur peuvent résoudre le problème s'expose à payer cher cette erreur, Monsieur Wiggins.

122. Nous sommes là-bas depuis 6 000 ans, nous les sémites. Ces gens-là sont-ils sémites ? Ils ont une religion sémite; certains d'entre eux sont peut-être sémites, et dans ce cas ils sont nos frères. J'imagine, Monsieur Wiggins, que vous êtes chrétien et que vous professez une religion sémite, mais cela ne fait pas de vous un sémite. Les sionistes d'Europe orientale ne sont pas plus sémites que vous ou moi ne sommes chinois.

123. Vous venez en tant qu'arbitres de notre destin — mon ami lord Caradon et vous, Monsieur Wiggins. Mais ce n'est pas du destin de l'Arabie Saoudite ou de l'Egypte. L'Egypte

est l'un des berceaux de la civilisation mondiale. A moins que l'humanité ne se suicide, il y aura toujours une Egypte, il y aura toujours une Arabie Saoudite — et j'espère qu'il y aura toujours des Etats-Unis d'Amérique. Ne nous laissons pas enivrer par le pouvoir.

124. Un mot maintenant à mon excellent ami, M. Malik. En 1947, je me trouvais à Lake Success au moment où la Palestine a été partagée, et nous avons été consternés lorsque M. Gromyko a levé la main en faveur du partage de la Palestine. Mais, depuis lors, l'Union soviétique a changé de politique. Vous direz : "Bien sûr, c'est dans son intérêt national." Mais que faites-vous vous-mêmes ? Servez-vous vos intérêts nationaux ou êtes-vous tellement amoureux des juifs sionistes, vous Anglo-Saxons des Etats-Unis et d'Angleterre ? J'ai vécu longtemps dans vos pays. Je sais comment vous — non pas vous personnellement, qui êtes des gentlemen, mais certains de vos compatriotes — considérez les Juifs ou les Arabes comme des citoyens de deuxième ou troisième classe. Bien entendu, les attitudes ont changé et nous vivons une époque éclairée. L'Union soviétique a corrigé son erreur. Elle a commis une erreur, mais du moins elle le reconnaît.

125. L'Union soviétique sert ses intérêts; bien sûr, elle sert ses intérêts. Y a-t-il ici un seul Etat qui ne serve ses intérêts ? Nous n'en sommes pas encore à la fédération mondiale ou au monde unifié; tous, nous servons nos intérêts nationaux; mais si l'Union soviétique sert ses intérêts nationaux, au moins s'harmonisent-ils avec les intérêts du peuple de Palestine, qui ont été tristement négligés.

126. Vous parlez comme si ce différend était entre l'Egypte et Israël ou la Syrie et Israël, ou la petite Jordanie et Israël. Bien sûr, il en est ainsi; mais c'est essentiellement dû au fait que le peuple de Palestine a été banni de son propre sol. Et M. Tekoah parle de haine et d'atrocités. A-t-il oublié les massacres de Deir Yassin ? Je ne veux pas empoisonner l'atmosphère avec quoi que ce soit qui sentirait la haine, car je crois que la haine est une maladie. Nous devons tous veiller à ne pas haïr, même nos ennemis. J'espère que nous n'avons pas d'ennemi. Je crois d'ailleurs que les sionistes sont leurs propres pires ennemis. Ils ont décidé d'établir un Etat national, s'il m'est permis d'employer cette expression, dans un nid de guêpes.

127. Il y a 100 millions d'Arabes des côtes de l'Atlantique aux confins de l'Iran; en descendant vers le Soudan, au coeur de l'Afrique, jusqu'aux frontières de la Turquie, une région plus vaste que les Etats-Unis et peut-être plus dotée de ressources que les Etats-Unis. Cent millions d'hommes. Ils ont peut-être des querelles, me demanderez-vous ? Ils peuvent se chamailler et se quereller entre eux, certes; mais lorsqu'il s'agit de l'incursion de ces Européens de l'Est — en fait de tout élément étranger parmi eux — ils deviennent unifiés, et lorsqu'ils constatent que les Palestiniens ont été chassés de leur sol, tous les Arabes deviennent palestiniens.

128. Ne nous leurrions pas. Les gouvernements arabes viendront et disparaîtront comme tous les gouvernements. Le peuple arabe souffre peut-être d'une psychose — si vous voulez l'appeler ainsi — mais il n'y a pas au Conseil de sécurité de psychiatre qui puisse la guérir. Je parle

maintenant en termes figurés : ce n'est que lorsque l'abcès aura crevé, que le pus en sera sorti, que la paix se fera en Palestine. Et M. Tekoah vient ici s'en prendre à ce qui s'est passé au bord du canal de Suez. Je ne suis pas militaire. Il parle d'agression contre Israël. Israël se trouve maintenant au bord du canal de Suez. Lorsque ce pays a été partagé, à tort, en 1947, Israël avait sur la carte la forme d'un poignard. Maintenant, c'est comme une bouteille d'encre, qui s'est déversée sur toute cette région arabe; cette encre s'est étendue jusqu'au canal de Suez, au-delà du Jourdain, et ce n'est pas la fin de l'histoire.

129. Que vous ont fait les Arabes, mes amis du Royaume-Uni ? Je ne dis pas "mes amis" par dérision; je le dis parce que je le pense au plus profond de mon cœur. J'ai vécu pendant bien des années au Royaume-Uni, et les Britanniques sont des gens merveilleux. Je dois dire que le peuple américain est un peuple charmant. Je n'ai jamais été en Russie, mais d'après ce que j'ai vu des Russes, ici, je suis sûr que c'est un peuple au grand cœur. Que vous avons-nous fait, à vous tous, pour que vous vous érigiez en arbitres au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, en arbitres du destin des terres arabes ? Que vous avons-nous fait ? Vous venez ici nous dire ce que nous devons faire et ce que nous ne devons pas faire.

130. Je ne parle pas ce soir d'après des livres, pas plus que je n'ai parlé d'après des livres en d'autres soirées. Je parle d'après mon expérience personnelle, qui est puisée dans les souffrances du peuple palestinien et de beaucoup de peuples arabes. Je ne viens pas ici muni de feuilles dactylographiées, parce que je vis avec la question depuis trop longtemps. Nous n'avons pas l'espoir que vous rendrez une sentence arbitrale qui puisse avantager le monde arabe, bien que les deux pays dont je parle aient des intérêts dans le monde arabe. Mais, bien sûr, les sionistes se sont insinués dans vos pays, dans vos gouvernements; ils ont mis la main sur les moyens d'information de masse; ce sont de grands financiers; ils ont un grand poids lors des élections. Il vous faut les courtiser. Ne vous courtisez pas, mais pour l'amour du ciel, laissez-nous tranquilles ! Vous avez des intérêts dans les pays arabes. Il est étonnant que vos intérêts n'y aient pas été menacés. Cela vous montre combien sont conscients les Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite, du Soudan, de la Tunisie, de la Libye, du Maroc, du Liban, de l'Irak et d'autres pays. Ils ont su modérer le peuple. Ne croyez pas que le peuple soit un jouet entre leurs mains. J'ai reçu dans mon bureau des jeunes au cours de *sit-ins* et ils m'ont dit que je devrais travailler avec eux pour renverser mon propre gouvernement parce qu'il ne faisait pas assez pour chasser l'envahisseur de la Palestine. Croyez-vous que les gouvernements intoxiquent les peuples ? Si vous voulez croire M. Tekoah, vous pouvez le faire. C'est un sioniste; vous pouvez le croire. Mais ce sont les peuples qui écraseront les gouvernements si un jour ils font quelque chose qui va à l'encontre des aspirations de ces peuples, à l'encontre de ce qu'ils espèrent voir faire afin que les droits du peuple de Palestine ne soient pas à jamais jetés par-dessus bord.

131. Ce n'est pas le genre de discours auquel vous êtes habitués au Conseil. Certains de nos amis ont souffert avec nous et savent ce qu'il en est, comme nos collègues du Pakistan et de l'Inde — des Asiatiques, musulmans et non

musulmans. Ils comprennent la situation parce qu'ils ont en un temps été les victimes du colonialisme. Or il s'agit ici d'un colonialisme par procuration. Pourquoi iriez-vous coloniser vous-mêmes s'il y a quelqu'un qui se charge de le faire pour vous ? Je suis plein de commisération pour les juifs qui vivent en Palestine, parce que beaucoup d'entre eux sont d'authentiques sémites; et j'ai de la pitié aussi pour les juifs non sémites : ce sont des êtres humains, et nous croyons en la fraternité de l'homme. Nous n'avons rien contre eux en tant que juifs. Au contraire, car nous avons le même Dieu. Pour votre information, Monsieur Wiggins, Jéhovah était le Dieu de la femme de Moïse, la Madianite de Jordanie. Évidemment, Dieu est invisible et, à cette époque païenne, il fallait donner un nom à Jahvé, Jéhovah. Leurs prophètes sont nos prophètes, mais nous ne savions pas, lorsque nous étions jeunes, qu'un jour viendrait où des juifs d'Europe orientale — ou des gentils d'ailleurs — viendraient sous la bannière de la religion revendiquer une terre. Et pourtant, vous venez tous nous dire ici — vous me faites penser à des prêches : vous tous, sionistes et Arabes, vous devriez faire preuve de modération et vous comporter en frères. Comment le pouvons-nous ? Nous ne pouvons pas être frères lorsque est chassée de son pays la population autochtone de Palestine — oubliez qu'elle est arabe, cette population autochtone de Palestine, dont bien des membres peuvent avoir été juifs, mais sont devenus chrétiens ou musulmans alors que d'autres restaient juifs.

132. Vous ne pouvez pas intimider les Arabes en annonçant que votre gouvernement va vendre des Phantom. L'Union soviétique a aussi d'excellents équipements, et elle en vendra. Si vous voulez une conflagration, nous vous prévenons que, bien que nous ne l'ayons pas cherchée, le peuple arabe combattrait jusqu'au dernier homme, du Maroc aux confins de l'Iran, jusqu'au Soudan, mais pas nécessairement en batailles rangées. Techniquement, les Arabes sont faibles, mais ils sont forts par le cœur. Il y a chez l'Arabe une capacité de résistance qui est invincible. Les Arabes ont commencé sur cette péninsule, très peu nombreux, et ils ont arabisé toute la région. Maintenant, ils sont 100 millions. Les Britanniques ont donné des passeports britanniques aux Indiens, mais ceux-ci sont restés indiens. Et les peuples des colonies sont demeurés des peuples des colonies. Et vous, mon cher ami des États-Unis, vous dites que votre pays est un creuset, mais tous les groupes ethniques ne sont pas encore fondus dans ce creuset. Nous le savons et nous espérons que vous y arriverez, parce qu'il n'y a rien de plus grand que les idéaux de la vieille Amérique. J'ai étudié dans l'une de vos universités à l'étranger et je sais ce que sont les idéaux de l'Américain — l'Américain vieux jeu, pas le hippie.

133. Vous ne pouvez pas faire disparaître l'arabisme, à moins, bien sûr, que vous ne détruisiez le monde. Les Britanniques sont allés en Afrique, les Français sont allés en Afrique, et d'autres aussi. Ils n'ont pas pu franciser ou angliciser les peuples de leurs colonies. Nous n'avons pas arabisé avec des missionnaires. Les peuples sont devenus arabes; les peuples d'Afrique du Nord sont devenus arabes; certains peuples noirs du Soudan sont devenus arabes, non pas grâce aux missionnaires ou par conversion, mais parce que l'arabisme leur a plu, et ils sont nos frères. Nous ne regardons pas la couleur de la peau, nous autres Arabes. Que leur peau soit noire, blanche ou jaune, ce sont nos frères, et ils sont tous arabes.

134. Vous ne pouvez pas en dire autant de l'Amérique. C'est encore un pays jeune. C'est un creuset où tous les groupes ethniques n'ont pas encore fusionné. Nos amis les Britanniques n'ont pas réussi non plus à angliciser les peuples des colonies, lorsqu'ils en avaient.

135. Je voudrais vous donner ici un exemple et je m'adresse, de l'autre côté de la table, au représentant d'Israël. Il a dit : "Pendant 2 000 ans, nous étions là-bas." Qu'en est-il des Indiens Peaux-Rouges qui sont maintenant dans des réserves ? Ils étaient à Manhattan. Permettriez-vous aux Indiens Peaux-Rouges de sortir de leurs réserves et de dire : "Rendez-nous les États-Unis" ? Les leur rendriez-vous, tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'armes ?

136. Qui trompe-t-on ici ? Tout d'abord, j'ai prouvé que cette argumentation religieuse est une plaisanterie. Ces gens sont séculiers, comme nous. Je suis séculier. Ma religion, c'est mon affaire. Ces gens d'Israël sont séculiers. Ils ont leurs fondamentalistes, bien sûr, comme toute autre religion : les juifs orthodoxes. Nous avons un fondamentalisme en Arabie Saoudite, nous en avons partout. Mais ce sont, eux, des séculiers, et ils jouent sur la corde sentimentale des pauvres juifs qui ont été persécutés par Hitler, en pensant qu'après 20 ans ces Palestiniens qui sont dans les camps seront morts, que les pays arabes absorberont ce qui reste, et que tout sera ainsi résolu.

137. Or, que voyons-nous ? Cela me déplaît car, comme l'ont dit les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis, beaucoup de sang innocent coulera. Et il me déplairait que du sang juif soit répandu, que des juifs soient tués, parce qu'eux aussi sont des êtres humains. Je ne crois pas à l'idée de faire couler le sang. Le sang n'est bon que pour la transfusion et non pour déterminer la race.

138. Mais est-ce nous qui avons commencé tout cela ? Tout cela a commencé le 2 novembre — et c'est déjà le 2 novembre ; en Europe —, le jour de la perfide Déclaration Balfour.

139. Il s'agit d'un fait accompli, me direz-vous. Il n'y a pas de fait accompli dans le Croissant fertile, dans cette partie de l'Asie au carrefour de trois continents. Il n'y a pas de fait accompli. Des conquérants sont venus et ils ont disparu. Les autochtones restent. Nous avons beaucoup souffert, au cours des siècles. Et puis après ? Qu'il y ait encore d'autres souffrances, si l'homme n'a pas encore appris à vivre dans la paix ! Que ferons-nous ? Allons-nous venir au Conseil, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, pour parler d'événements sanguinaires qui s'enchaînent interminablement, sans fin ? Bien sûr, nous pouvons faire quelque chose. Au lieu de nous parler, vous pourriez agir sur ceux que vous avez aidés à usurper la Palestine. Vous pourriez leur conseiller de se mieux comporter et d'ouvrir les portes de l'immigration à tout juif européen qui voudrait venir sans pour autant faire de la propagande pour que tous les juifs de la chrétienté et d'ailleurs soient appelés à venir vivre en Palestine sous la bannière du sionisme.

140. Je crains que les juifs qui sont de bons Américains ne commencent à se voir laver le cerveau parce que les moyens d'information de masse se trouvent aux mains des sionistes dans ce pays et en Europe occidentale. Et si nos amis, en

Union soviétique, n'y font pas attention, en essaiera de leur laver le cerveau, à eux aussi. On en est très capable.

141. Haïssons-nous les juifs ? Non, nous ne les haïssons pas. Je le répète et je le répète : certains de mes meilleurs amis sont — non pas étaient mais restent — des juifs. Mais ce ne sont pas des sionistes. Quiconque veut une liste de ces amis, je la lui donnerai en privé. Je n'ai rien à redire aux juifs. Ce à quoi je trouve à redire, c'est un mouvement politique, le mouvement sioniste qui se dissimule sous la bannière d'une noble religion, le judaïsme, et l'emploi à des fins politiques et économiques. C'est là toute l'affaire. Il nous faut un mobile. Nous pensions que les mobiles religieux étaient désuets depuis 1914. En 1914, les Alliés avaient des slogans tels que : "La guerre pour sauvegarder la démocratie." Ils se leurlaient. La seconde guerre mondiale a été menée pour assurer les "quatre libertés". Il faut un slogan. Quelles quatre libertés ? Et il y a la guerre, aujourd'hui, à l'époque des Nations Unies, tout comme il y avait la guerre à l'époque de la Société des Nations. Et nous avons cru pouvoir mettre fin à la guerre.

142. Nous voyons encore des accords politiques conclus dans les coulisses. Nous saluons la coexistence entre les grandes puissances. Quelquefois, nous, petites nations, nous sommes un peu perdus. Nous ne savons pas ce qu'implique cette coexistence. Un jour, nous les voyons rugir l'une contre l'autre comme deux lions, mais à distance prudente l'une de l'autre. Et il n'y a pas guerre chaude entre ces deux pays. Il y a "le téléphone rouge". La guerre chaude, c'est chez nous.

143. Voilà ce qui se passe, Monsieur Wiggins. Vous êtes journaliste ; j'espère que, dans l'avenir, vous l'écrirez dans vos journaux. Vous direz : "J'ai connu un homme qui a vécu la question de Palestine pendant 40 ans et qui m'a fait part de ce qu'il en pensait. Il en a parlé aussi à mes collègues." Vous pouvez n'être pas d'accord avec moi sur le plan politique, mais s'il vous faut plus de renseignements, vous n'avez pas besoin de me croire. Lord Caradon est au courant de ces choses. Il nous connaît, nous Arabes ; il nous connaît mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes. Nous pourrions le revendiquer en tant qu'arabisé ; il parle notre langue, il me salue en arabe. Il me connaît, mais il n'est qu'un représentant de son pays, comme nous tous. Que peut-il faire ?

144. Vous reviendrez ici, au Conseil, pour traiter d'événements qui me rappellent les guerres tribales de jadis : "Nous les avons tués et ils nous ont tués. Ils nous ont tués et nous les avons tués." Voilà ce qui se passe en Terre sainte, en Palestine, la terre du Christ, le Prince de la Paix.

145. Je parle des sionistes politiques, je ne parle pas des sionistes religieux. Pour les sionistes religieux, Sion, c'est du domaine de l'esprit. Ce n'est pas le territoire de Sion ; Sion est une colline. Bien que séculiers, ils deviennent fondamentalistes, les sionistes politiques. Nous n'avons pas de querelles avec les sionistes de l'esprit. Les sionistes dont je parle sont des sionistes politiques qui sont venus d'Europe orientale pour coloniser cette partie du monde, inspirés par le mobile que Dieu leur a donné cette terre. Dieu ne donne pas de terre. Ce sont les peuples qui s'emparent des terres. Eux s'en sont emparés par voie de conquête.

146. S'il n'y avait pas eu de force de résistance chez le peuple arabe, je dirais qu'ils auraient peut-être réussi, comme les pèlerins ont réussi en décimant les Indiens Peaux-Rouges. Mais nous ne sommes pas des Peaux-Rouges. J'ai beaucoup d'admiration pour les Peaux-Rouges, pour leur courage, pour leur sens de l'honneur. J'ai lu des auteurs américains qui n'étaient pas indiens, mais blancs, et qui parlaient des Indiens; ils étaient honorables et honnêtes. La plupart des traités signés ont été foulés aux pieds par les Blancs, et non pas par les Indiens. C'est du moins ce qu'écrivent sur ce triste épisode des auteurs américains honorables.

147. Mais nous ne sommes pas des Indiens Peaux-Rouges. Nous sommes des Arabes. Quatre-vingt-dix-huit pour cent d'entre nous sont musulmans et il y a dans le monde 600 millions de musulmans environ. Qu'allez-vous en faire? Allez-vous vous en faire des ennemis? Vous me direz que la religion n'a plus beaucoup d'empire sur les hommes. Mais il pourrait y avoir une renaissance de la religion. Je serais très opposé à toute guerre religieuse. Il y aura une renaissance de la religion. Peut-être cela sera-t-il une renaissance pour le bien de la religion, pour rétablir les codes de moralité plutôt que de se confiner orgueilleusement dans le ritualisme.

148. Pour passer à la question dont nous sommes saisis, je crois, Messieurs, que vous perdez votre temps. Vous vous réunirez sans doute pour aboutir à un consensus qui dira, par la bouche du Président, qu'il convient de demander instamment aux deux parties de respecter les lignes de cessez-le-feu. Cela devient un simple cliché, un lieu commun. Vous direz aussi qu'il faut se fier aux observations du représentant du Secrétaire général, l'illustre général Odd Bull. Vous direz qu'il faut placer quelques observateurs de plus ici, ou quelques observateurs de moins là.

149. Mais cela ne réussira pas. Le monde arabe tout entier est galvanisé. La seule solution, c'est que les sionistes de Palestine reprennent leurs sens. J'espère qu'il en sera ainsi, aussi bien pour eux que pour nous. Qu'ils abandonnent ce rêve de rassembler tous les juifs du monde en Palestine, qu'ils renoncent à ces ambitions qui relèvent de l'époque coloniale du XIX^{ème} siècle. Qu'ils se préparent à une ère de fraternité avec les Arabes, où il leur sera possible de vivre en Palestine en tant que gens de la région, mais pas sous la bannière du sionisme de l'Est qui a usurpé une partie du monde arabe. Ils sont bienvenus à vivre là parmi nous, en frères, mais pas sous une bannière comme celle dont Israël est le symbole.

150. Mes derniers mots pour ce soir, c'est qu'après une longue journée il faut que nous réfléchissions tous à ce qu'il faut faire. J'espère que les membres du Conseil auront pris au sérieux ce que je viens de dire. Si d'aventure j'ai blessé

l'un d'entre vous, je vous assure que je n'en avais pas l'intention. J'ai parlé du fond de mon coeur, du coeur d'un homme qui, depuis 23 ans, travaille dans ces Nations Unies en faveur du respect des droits de l'homme. Je suis peiné de voir aujourd'hui les droits de l'homme foulés aux pieds, car on ne peut pas observer les droits de l'homme, il ne peut y avoir de respect des droits de l'homme dans un conflit sanglant ou dans une époque de crise.

151. J'espère donc que l'on trouvera une façon nouvelle d'aborder ce problème plutôt que de tenir des réunions qui tournent court, qui aboutissent à des résolutions vaines ou à un consensus qui n'a aucune efficacité, qui n'est même pas un palliatif. Le Conseil doit s'attaquer à la situation nettement, comprendre notre point de vue au lieu de conseiller la modération. Il doit obtenir des sionistes, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt des gens de la région, qu'ils réexaminent sérieusement la question de leur présence dans cette partie du monde. S'ils veulent rester, qu'ils restent, mais en tant que partie intégrante du Moyen-Orient, comme d'autres peuples, sans chauvinisme, sans nationalisme étroit, mais bien plutôt en tant que partie intégrante d'une communauté qui révère la Terre sainte pour des raisons d'affinités religieuses, sans esprit de gain politique, économique ou autre.

152. Je dois vous remercier, Monsieur le Président, et les membres du Conseil, de m'avoir accordé votre temps. Je vous présente des excuses, mais je sais que, en tant que représentant d'un petit pays, vous n'alliez pas me mesurer le temps de parole. Je suis également reconnaissant aux grandes puissances qui n'ont pas soulevé d'objection à ce que j'ai dit.

153. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)*: Il n'y a plus d'orateur inscrit pour ce soir. Il me sera donc peut-être permis de dire d'abord ma reconnaissance à tous ceux qui ont présenté leurs vœux au Président en exercice pour ce mois de novembre. En particulier, il me sera peut-être permis d'exprimer ma reconnaissance au représentant du Royaume-Uni pour les paroles généreuses qu'il a bien voulu prononcer, non seulement à l'égard de mon éminent prédécesseur, mais également à mon endroit.

154. Ayant consulté officieusement les membres du Conseil, je voudrais proposer que le Conseil décide maintenant de lever la séance pour se réunir de nouveau le lundi 4 novembre, à 15 heures. Si cette date vous convient, je voudrais également demander à tous les membres du Conseil de bien vouloir demeurer disponibles afin que le Président puisse prendre contact avec eux dans le cas où des consultations ou une séance seraient nécessaires avant lundi après-midi.

La séance est levée à 23 h 30.